

Déclaration liminaire des élu-es SNUEP-FSU

CAPA CLASSE EXCEPTIONNELLE des PLP

Mesdames, Messieurs,

C'est dans un contexte de remise en question de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire que se tient cette CAPA.

Le rapport de Madame Calvez et Monsieur Marcon sur la rénovation de la voie professionnelle a été rendu public. Le SNUEP-FSU n'en partage pas du tout la finalité, quasiment l'ensemble des mesures faisant des lycées professionnels des « sas » pour préparer l'entrée des jeunes en apprentissage.

C'est une transformation d'ampleur qui est préconisée ici. Elle aura des incidences sur l'ensemble de la voie professionnelle scolaire : modification des parcours, des contenus et des certifications. Davantage qu'avec la réforme de 2009, le fonctionnement de nos lycées s'en trouvera profondément modifié. Le rapport nie la spécificité de l'enseignement professionnel qui aujourd'hui dispense des enseignements généraux et professionnels équilibrés, permettant une formation globale des jeunes.

Si les préconisations de ce rapport sont mises en œuvre, elles auront de graves conséquences pour les jeunes et les enseignant·es. Avec la mise en place d'une seconde organisée en famille de métiers, les lycéen·nes perdront encore une année de formation en bac pro. On passerait donc d'un bac pro, hier en 4 ans puis en 3 ans à un bac pro en 2 ans ! Cela est en complète contradiction avec l'objectif d'améliorer leur insertion professionnelle. Les disciplines

d'enseignement général seront sommées de répondre au seul objectif de développer quelques compétences sociales.

Le SNUEP-FSU ne peut l'accepter et agira lors de la concertation ministérielle débutant le 6 mars et avec la profession pour qu'un autre projet de formation professionnelle initiale des jeunes soit mis en place.

Alors que l'augmentation indiciaire prévue par le PPCR a été gelée et que la hausse de la CSG a été seulement compensée, le report d'un an annoncé par le ministère des comptes publics des revalorisations indiciaires, initialement prévues aux 1^{er} janvier 2018 et 2019, ainsi que le report de la création de l'échelon supplémentaire de la Hors Classe, sont des mesures inadmissibles. Elles s'ajoutent au jour de carence et remettent en cause toute perspective d'augmentation de notre pouvoir d'achat.

Concernant l'ordre du jour, le SNUEP-FSU rappelle son opposition à un grade fonctionnel, car il estime que la profession a besoin d'une revalorisation accessible à toutes et tous sur l'ensemble d'une carrière.

De plus la classe exceptionnelle extraite des cadres de gestion dans les corps administratifs n'est pas adaptée à la nature de nos métiers dans lesquels il n'existe pas d'emplois fonctionnels.

Le ministère a inventé réglementairement des fonctions qui ne sont en réalité que des affectations dans des établissements ou sur des services particuliers. Ce qui génère des inégalités liées aux parcours professionnels.

En conséquence nous demandons l'abandon du 80/ 20 % et donc la constitution d'un seul tableau pour les prochaines campagnes.

Pour la campagne 2017 nous demandons que pour les deux viviers les candidatures des agents les plus âgés soient examinées en priorité. Le but étant d'assurer une rotation la plus rapide possible du grade.

Pour cette première CAPA, nous constatons que l'équilibre entre les femmes et les hommes dans les choix des propositions respecte le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Par contre, force est de constater que sur le vivier 1, la consigne qui indique

que le tableau doit refléter, certes dans la mesure du possible, la diversité et la représentativité des disciplines, n'est pas respectée.

C'est ainsi que 13 Directeurs Délégués à la Formation, alors que seulement 6 PLP Lettres/ Histoire et 5 PLP Maths/ Sciences sont proposés.

Nous nous interrogeons quant à la méthode utilisée pour attribuer l'appréciation du recteur à partir des avis littéraux plus ou moins détaillés (de 1 à 10 lignes...) des chef-fes d'établissement et du corps d'inspection.

Nous nous interrogeons quant aux termes régulièrement utilisés de « loyauté » et « disponibilité ». Que doit-on entendre derrière ces termes que nous n'avons pas retrouvés dans le RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (arrêté du 1er juillet 2013 - BO n° 30 du 25-07-2013) ?

Pour terminer, nous vous remercions de la tenue de ce groupe de travail pré-CAPA, même si nous regrettons que l'ensemble des commissaires paritaires, représentants du personnel, n'aient pu siéger valablement.